

Création d'un FCPR dans le domaine de l'innovation et du développement technologique

TUNIS, 17 fév. 2010(TAP) - Le Collège du Conseil du marché financier, réuni, mercredi, à Tunis, a octroyé son agrément pour la constitution du «fonds commun de placement à capital risque dans le domaine de l'innovation et du développement technologique» d'un montant de 50 millions de dinars et ce, au vu de la demande présentée conjointement par la société "SAGES SA" en sa qualité de gestionnaire et la Société tunisienne de banque "STB" en sa qualité de dépositaire.

La création de ce fonds s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de la décision du Président Ben Ali du 26 janvier 2010, relative à la création d'un fonds commun de placement destiné à contribuer au financement des petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans les activités à contenu technologique.

La création de ce fonds vise la réalisation des priorités nationales tendant à offrir les modalités de financements adéquates aux investissements dans le domaine de l'innovation et du développement technologique et à faciliter la création de projets dans ce domaine et partant à contribuer à l'accélération du rythme de croissance, en raison de la haute valeur ajoutée de ces projets et de leur potentiel de création d'emplois nouveaux particulièrement au profit des diplômés du supérieur.

Afin de garantir une saine gestion de ce fonds, des règles strictes de gouvernance et de gestion ont été instituées à travers la mise en place de "diligences" à la charge du gestionnaire et du dépositaire.

Un comité d'investissement et un comité de stratégie et de suivi ont été mis en place pour encadrer la coordination entre les différents intervenants et faciliter le suivi de la part des investisseurs dans le fonds.